



Municipalité de Sonceboz - Sombeval

Assemblée municipale ordinaire du lundi 6 décembre 2010
à 20.00 heures à la halle de gymnastique

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2010
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 270'000.- pour l'assainissement des bâtiments de la scierie à Sombeval (*dont à déduire une subvention de CHF 80'000.-*)
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 210'000.- pour le remplacement de l'Unimog
4. Budget 2011 de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon
5. Budget municipal 2011, quotité et taxes
6. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les émoluments de la commune municipale de Sonceboz-Sombeval
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte de la construction d'un trottoir à Sombeval.
8. Divers

2605 Sonceboz-Sombeval, le 1er novembre 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné sous chiffre 6 est déposé au secrétariat municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès du Préfet du Jura bernois à 2608 Courtelary

P.S. Le résumé du budget municipal 2011 est à disposition à l'administration communale.
Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture